

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 67
du jeudi 24 mai 2018, à 17 heures 30, Salle de l'école, à Morlon

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Président</u>	: M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
<u>Vice-présidente</u>	: Mme Marie-France Roth Pasquier
<u>Membres du Comité</u>	: M. Jean-Pierre Doutaz, Mmes Christel Fromaigeat-Repond, Johanna Gapany, MM. Olivier Pharisa, Jean-Marc Pignet, Bernard Rime
<u>Délégués</u>	: les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	: Mme Nadine GOBET
<u>Excusés</u>	: MM. Pascal Florio et Jacques Morand, membres du Comité de direction M. Didier Castella, Conseiller d'Etat M. Roger Schuwey, Député Les Communes de Botterens et de Grandvillard

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 66 de l'Assemblée du 16 novembre 2017
3. Rapport d'activités et comptes 2017
 - 3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2017
 - 3.2 Présentation et approbation des comptes 2017 et du rapport de l'organe de révision
4. Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
 - 4.1 Mise en place d'une structure de conduite et attribution d'un mandat à un groupe de projet jusqu'à la votation populaire
5. Politique foncière active et aménagement du territoire
 - 5.1 Plan directeur régional
 - 5.2 Informations générales sur les échanges de terrain, le système de gestion des zones d'activités et l'étude confiée à l'entreprise Team+
6. Concept touristique
 - 6.1 Financement de la première étape de l'étude Concept Directeur Touristique de La Gruyère 2018-2030 qui sera réalisée par la HES-SO Valais, Institut de tourisme, à Sierre – Etat des lieux

7. Fusion de communes
 - 7.1 Informations sur l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes
 8. Informations
 9. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction de l'ARG et les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Il remercie la Commune de Morlon qui accueille l'Assemblée des délégués et il donne la parole à M. Pascal Lauber, Syndic.

M. Pascal Lauber adresse ses souhaits de bienvenue et présente la Commune de Morlon. En outre, il fait savoir que sa Commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'AISG qui suit la présente Assemblée de l'ARG.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 23 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 106 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. David Seydoux, Conseiller communal de Bulle
- Mme Christine Sauterel, Conseillère communale de Haut-Intyamon

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2017 contenant les comptes 2017, le Message du Comité de direction relatif au financement de l'étape de « gré à gré » destiné à finaliser le projet du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère afin de le soumettre au vote populaire ainsi que le Message du Comité de direction relatif à la politique touristique régionale.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour. Il constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 66 de l'Assemblée du 16 novembre 2017

M. le Président informe les délégués qu'une coquille s'est glissée lors de l'envoi par courriel du procès-verbal aux communes. En effet, lors de l'Assemblée du 16 novembre 2017 toutes les communes gruériennes étaient présentes et non pas seulement 15 communes comme cela figure sur le procès-verbal.

Il demande si d'autres remarques sont à formuler et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 66 de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017 avec la correction suivante : **les 25 communes gruériennes étaient présentes lors de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017.**

3. Rapport d'activités et comptes 2017

3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2017

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du rapport d'activités 2017 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2017.

3.2 Présentation et approbation des comptes 2017 et du rapport de l'organe de révision

M. le Président relève que les comptes 2017 ont été soumis et préparés par la Commission des finances présidée par M. Jacques Morand. Ils ont été approuvés à l'unanimité par le Comité de direction lors de sa séance du 19 avril 2018 et révisés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle. Ils laissent apparaître une perte d'exercice de Fr. 148'181.65.

En 2017, la contribution de fonctionnement s'est élevée à Fr. 4.50 par habitant, pondérée à raison de 25% par la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF.

Pour la présentation des comptes, il donne la parole à Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Mme Gobet présente les comptes 2017 en reprenant les différents postes et en donnant des informations.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

L'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl est absente lors de cette assemblée. **M. le Président** renonce à la lecture du rapport de révision qui figure dans le rapport d'activités et qui est affiché à l'écran.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2017 de l'Association ainsi que le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl.

4. Projet de Centre sportif

4.1 Mise en place d'une structure de conduite et attribution d'un mandat à un groupe de projet jusqu'à la votation populaire

M. le Président indique que le Message du Comité de direction était joint à la convocation. Il donne les informations complémentaires suivantes :

- Ce projet - dont on parle depuis 15 ans et pour lequel une première décision de l'ARG a été prononcée en octobre 2008 - a traversé un cap difficile depuis l'automne 2015.
- La décision du jury suite à la mise au concours de septembre 2015 a été contestée par le consortium écarté qui a déposé un recours. La décision du Préfet de la Broye a été rendue à la fin du mois de mai 2017.
- Cette décision laissait ouvertes de nombreuses interrogations. Afin d'éviter de nouveaux pièges juridiques, il fut décidé de solliciter un avis de droit auprès d'un spécialiste reconnu du domaine des marchés publics, le Professeur Dubey de l'Université de Fribourg.
- Cette analyse, rendue à la fin du mois d'août 2017, laissait apparaître un risque d'enlèvement et de possibles recours en fonction des orientations prises. Dès lors, il a été décidé d'entreprendre des négociations afin de rassembler l'entreprise lauréate du concours et le consortium recourant dans un nouveau projet commun qu'il s'agira de mettre au point dans le cadre d'une procédure de gré à gré. Cette stratégie a été approuvée par toutes les parties au mois de mars 2018. L'objectif est de travailler sur un nouveau projet à partir du projet gagnant et de modifier certains aspects du contrat PPP.
- Les moyens nécessaires sont les suivants :
 - Mise en place d'une nouvelle équipe de conduite
 - Mise en place d'un Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO)
Du fait qu'il s'agit d'une procédure de gré à gré, il est impératif que les intérêts des communes gruériennes soient correctement défendus, car il s'agit de limiter les risques au maximum.
- Un appel d'offres a été organisé afin de déterminer le mandataire spécialisé. Le profil requis est celui d'une personne issue du milieu de la construction et expérimentée dans la conduite de projets de même type.
- Ce mandataire spécialisé serait accompagné d'un juriste lui aussi spécialisé dans ce genre de négociations ainsi que de M. Pascal Lauber, Président de l'AISG, chargé d'assurer le lien politique avec les communes.
- La proposition de financement de cette procédure a été présentée dans le Message. En raison de la procédure de gré à gré, l'ARG n'a pas besoin d'utiliser l'indemnité de Fr. 125'000.-- prévue dans le règlement du concours. Toutefois, elle a besoin d'un financement pour la mise en place de la nouvelle conduite du projet. Aussi, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués de consacrer ce montant, ou une partie de celui-ci, afin de régler les indemnités des divers mandataires. L'ARG a rassemblé des offres qui assurent que ce montant sera suffisant.
- Tel qu'il a été proposé dans le Message du Comité de direction relatif au financement de la deuxième étape de l'étude d'Ernst & Young concernant le projet de centre sportif, approuvé par l'Assemblée des délégués du 7 novembre 2018, il est proposé aux délégués de prélever le montant de Fr. 125'000.-- dans le Fonds régional d'investissement.

- En cas d'acceptation par l'Assemblée des délégués, le calendrier prévu sera le suivant :
 - Avant l'été 2018 – Mise au point des règles de la procédure de gré à gré
 - Septembre 2018 – Négociation du contrat PPP
 - Décembre 2018 – Dépôt d'un nouveau projet
 - Printemps 2019 – Votation populaire

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité la mise à disposition d'un budget cadre de Fr. 125'000.-- prélevé dans le Fonds régional d'investissement pour financer les prestations qui permettront de mener le projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire.

Suite à ce vote, **M. le Président** remercie les délégués du soutien accordé au projet.

5. Politique foncière active et aménagement du territoire

5.1 Plan directeur régional

M. le Président indique que la Commission de l'ARG s'est réunie à trois reprises et qu'elle a :

- accepté la détermination de l'ARG qui fait suite à la procédure de consultation du Plan directeur cantonal
- préparé l'appel d'offres destiné au choix du mandataire qui soutiendra l'ARG dans la réalisation du Plan directeur régional.

Le Plan directeur régional s'articulera autour des thématiques suivants :

- urbanisation et équipement
- mobilité
- économie
- tourisme et paysage
- environnement

Les offres de soumission sont attendues pour le 23 juillet 2018 et une proposition de financement sera proposée à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le 22 novembre 2018. Dans l'intervalle, la Commission aura eu l'occasion d'avancer la préparation des dossiers qui alimenteront les analyses de cette planification régionale.

5.2 Informations générales sur les échanges de terrain, le système de gestion des zones d'activités et l'étude confiée à l'entreprise Team+

M. le Président rappelle que sur un mode volontaire, les communes du district de la Gruyère ont accepté de régler les échanges de terrain entre les communes surdimensionnées et les communes désireuses de mettre en zone certaines surfaces.

Trois procédures d'échange ont eu lieu pour un total de 26'600 m² et, à ce jour, quelque 190'000 m² de surdimensionnement sont à disposition. Plusieurs procédures sont en cours

et elles sont destinées à l'agrandissement de zones d'activités, selon les règles qui ont été acceptées par les délégués de l'ARG.

Le plus gros enjeu consiste actuellement à la mise en zone, durant la période moratoire de deux zones au cœur de l'agglomération, soit les terrains de la zone de Planchy-Sud et ceux sis sur la Commune de Vuadens pour un total d'environ 120'000 m².

Le Comité de direction de l'ARG est d'avis que l'intérêt régional passe par la mise en zone de ces terrains durant la période de moratoire, ceci afin d'utiliser le surdimensionnement régional. Plusieurs séances de coordination ont eu lieu avec les représentants du Service de l'environnement, de la construction et de l'aménagement SeCA et la Promotion économique du canton de Fribourg PromFR. Une rencontre a également eu lieu avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert.

Une analyse a été confiée à l'entreprise Team+ afin d'étudier la mise en zone simultanée de ces terrains, destinés à des fonctions différentes. Il s'agit d'offrir des espaces pour divers types d'entreprises, soit :

- zone stratégique de la Prila pour des entreprises à vocation cantonale
- zone de Planchy-Sud pour des entreprises à vocation régionale
- zone de Vuadens pour des entreprises à vocation régionale.

L'ARG espère pouvoir déposer les demandes de mises en zone cette année encore. Le surdimensionnement disparaîtra lors de l'approbation du Plan directeur cantonal.

5.3 Informations sur la mise en place d'un système de gestion régionale des zones d'activités

M. le Président rappelle que le Plan directeur cantonal octroie aux régions de nouvelles compétences en matière de gestion des zones d'activités qui doivent se faire au niveau supra-communal. En mars 2018, l'ARG a été abordée par le SeCA et la PromFR afin de savoir si notre district serait intéressé à œuvrer en tant que région-pilote pour définir les règles et les outils de ce système de gestion régionale. Le principe ayant été jugé intéressant pour la Région, l'ARG a, à l'issue de plusieurs séances, mis en place un concept qui définit :

- les rôles des diverses parties, SeCA, PromFR, ARG et communes
- l'organisation du projet et notamment la question des ressources et du calendrier
- les types de données qui seront échangées
- la répartition des coûts.

Afin de mettre en place une structure efficace et économiquement raisonnable, l'ARG a souhaité s'appuyer sur la collaboration d'une entreprise de la place, disposant de la maîtrise des données techniques et informatiques. Un/e stagiaire – étudiant/e en géoinformatique ou en géoscience – sera engagé/e durant les deux mois estivaux afin de coordonner le travail entre le district, le SeCA et le bureau de géométrie.

Le but est de parvenir à la mise en place d'une structure de gestion pour la fin du mois d'octobre 2018, structure qui serait ensuite proposée aux autres districts du canton. Les coûts de l'opération ont été définis ainsi : l'ARG prend à sa charge les coûts qu'elle aurait de toute façon dû consacrer pour la mise en place d'une telle structure. Le solde sera pris en charge par le Canton. Il s'agit de placer dans ce système de gestion quelque 500 parcelles avec toutes les données communales, régionales et cantonales actualisées et

harmonisées. Ce système doit permettre aux régions d'identifier et de justifier le choix de leurs zones d'activités et des futures mises en zone.

L'aide des administrations communales est donc nécessaire pour que ce test soit couronné de succès. La période de travail coïncide avec la période des vacances. Aussi, un courrier d'information sera prochainement transmis aux communes afin que l'ARG soit informée sur l'ouverture des administrations communales durant la période estivale et sur les éventuelles personnes de contact lors des périodes de fermeture, l'essentiel du travail devra être réalisé lorsque le personnel communal sera présent. Il est toutefois possible qu'un complément d'information soit ponctuellement nécessaire. La plupart des zones concernées se concentrent dans les communes du Centre.

6. Concept touristique

6.1 Financement de la première étape de l'étude Concept Directeur Touristique de La Gruyère 2018-2030 qui sera réalisée par la HES-SO Valais, Institut de tourisme, à Sierre – Etat des lieux

M. le Président se réfère au Message joint à la convocation et afin de répondre à certaines interrogations, il précise qu'il revient effectivement à l'ARG d'assumer les coûts d'un tel concept directeur, alors que l'Association La Gruyère Tourisme, qui comprend également les 25 communes du district, se concentre sur la promotion du tourisme local. Tout comme il y a 15 ans, lors de l'élaboration du dernier concept directeur, l'ARG assume le financement du concept en sa qualité d'Association régionale responsable des investissements avec le Fonds destiné à cet effet.

Un groupe de travail composé de représentants de La Gruyère Tourisme et de l'ARG a été créé afin de mettre en place un cahier des charges et de lancer un appel d'offres qui aboutira à la désignation d'un mandataire chargé de réaliser la première étape qui est estimée à Fr. 50'000.-- selon l'offre de la HES-SO Valais.

M. le Président ouvre la discussion et propose de donner la parole à M. Pascal Charlet, Directeur de La Gruyère Tourisme qui répondra aux questions relatives aux objectifs visés et à l'organisation envisagée. Il constate que la parole n'est pas demandée et propose de passer au vote.

Décision :

Les délégués donnent, à l'unanimité, leur accord de principe afin de procéder à la première phase d'étude du Concept Directeur Touristique de La Gruyère 2018-2030 qui sera réalisée par la HES-SO Valais, Institut de tourisme, à Sierre. Un montant de Fr. 50'000.-- au maximum est accordé et il sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement.

7. Fusion de communes

7.1 Informations sur l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes

M. le Président rappelle que l'étude de faisabilité d'une fusion des communes de la Gruyère n'est pas directement dépendante de l'ARG, même si l'ARG assume la gestion et le financement de ce projet. C'est en effet, dans le cadre de la Conférence régionale constituée

l'an passé, qu'un Comité de pilotage (COPIL) formé de tous les syndics du district et qu'un Bureau formé de sept syndics ont été mis en place.

Cette étude de faisabilité est conduite par le bureau mandaté BDO SA, le COPIL et le Bureau qui ont déjà siégé à plusieurs reprises.

Diverses réalisations ont été conduites ces dernières semaines :

- Approbation d'une charte de projet « Fusion 25 »
- Questionnaire envoyé aux 171 élus communaux – traitement des réponses
- Séance d'information aux 5 groupes de travail « Prestations » (45 élus sur plus de 90 candidatures)
- Mise en route des groupes de travail dès le début du mois de mai
- Envoi de la première « Lettre d'information »
- Collecte des informations auprès des communes, notamment l'établissement de toutes les collaborations intercommunales
- Préparation du Groupe de travail « Laboratoire d'idées » (avenir de l'administration des communes et des nouvelles technologies)
- Préparation de la deuxième Lettre d'information.

En l'état, il est difficile de donner de plus amples informations. **M. le Président** tient à remercier tout particulièrement tous les élus pour leur engagement dans ce projet alors que la période est déjà particulièrement chargée. Le taux de participation au questionnaire (85%) tout comme le nombre imposant de candidatures pour les groupes de travail qui, à l'avenir réclameront encore un certain engagement, témoignent de leur intérêt pour ce projet.

Il tient à relever qu'il s'agit d'une étude de faisabilité où toutes les pistes – même les plus novatrices – doivent être étudiées en vue d'améliorer la gouvernance communale. Afin de disposer de davantage de temps pour certaines étapes, il a été décidé de repousser de quelques mois le dépôt du rapport final qui est désormais prévu à la fin de l'hiver prochain.

Pour les prochaines étapes, cette étude aura encore besoin des services des élus et des administrations communales qui seront également sollicités. Par avance, **M. le Président** tient à les remercier pour leur collaboration et leur sollicitude.

M. le Président ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée.

8. Informations

M. le Président informe qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à communiquer.

9. Divers

M. le Président demande aux délégués si un point doit être abordé et constate que ce n'est pas le cas.

L'Assemblée est levée à 18 heures 20.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 12 juin 2018/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction